

1898 : Ligne du tram Bellegarde à Chezery.

Le service des Ponts et Chaussées, suite à une demande du conseil général étudie la construction d'une ligne de tram et d'une route pour relier Bellegarde à Chezery ; il est même envisager un prolongement jusqu'à Thoiry.

La plus grande partie de cette ligne va être réalisée sur une voie établie en site propre en dehors du domaine public.

Le but est de désenclaver la vallée et faciliter l'exploitation de ses ressources, principalement les bois sapins mais aussi pour maintenir un équilibre avec les autres cantons du département qui sont presque tous équipés en lignes de ce type, bien que la population desservie soit faible avec environ cinq mille habitants.

Dans le cas où le projet serait mis à l'étude le conseil municipal de Montanges réunit le 22 Mai donne son avis sur ce projet : Il préférerait voir partir le tram de Saint Germain de Joux qui est un lieu central au lieu de Bellegarde pour aboutir à Chezery. Le conseil ajoute que vu la situation obérée de la commune, il fait toutes les réserves sur le rapport pécuniaire vu que chaque commune devra participer au financement du projet.

Lors de sa réunion du 29 Novembre 1899, le conseil municipal de Montanges examine la lettre adressée par le préfet aux sujet des contingents communaux afférents à la future ligne de tramway et qui vont être prochainement examinés par le conseil général qui va devoir statuer définitivement sur la construction d'un deuxième réseau départemental de tramways lors de sa session extraordinaire de Janvier 1900.

Le conseil municipal considère :

1°- Vu le chiffre de 10000 francs demandé comme subvention à la commune.

2°-*Considérant que le tramway projeté n'est pas d'une grande utilité pour la commune dont les intérêts sont plutôt à Saint Germain et Nantua qu'à Bellegarde.*

3°-Que Montanges est d'ailleurs desservi par les stations de Chatillon et Saint Germain qui sont assez rapprochées.

4°-Que la situation financière de la commune ne lui permet de faire aucun sacrifice.

Il refuse de voter le montant de la subvention de 10000 francs demandée.

Dans cette même réunion le conseil refuse aussi le transfert à Bellegarde de la résidence du percepteur de Chatillon qui aurait pour but d'éloigner les contribuables de Montanges de leur perception.

Au début du mois d'août 1900, la décision de mettre en œuvre la construction de la ligne est prise par le préfet et les premières études vont commencer dans toutes les communes concernées.

Chronique Départementale

Nous apprenons que le Conseil municipal de Saint-Germain de Joux, réuni le 11 juin en session extraordinaire, a voté la somme de 50 000 francs pour la construction d'un tramway allant de Saint-Germain à Chezery

D'autre part on nous assure que les importantes communes de Montanges et de Champfromier seraient disposées à subventionner largement le tramway de Saint-Germain à Chezery, le seul qui puisse servir efficacement les intérêts de leur région
